Collectif CGT des Agents des SDIS

COMMUNIQUE

MONTREUIL le 07 juin 2007

OBJET : *Drame de BAZAS 6 juin 2007*

Nous avons pris connaissance ce matin du drame qui a couté la vie d'une mère de famille et trois de ses enfants, brulant grièvement le quatrième dans l'incendie de leur maison sur la commune de BAZAS en Gironde.

Il n'est pas question, pour la CGT, dans ce moment solennel et si grave, de faire d'un fait divers, une récupération partisane.

Ce drame est de toute évidence la conséquence de la réorganisation des secours au 1er janvier 2005 dans le département de la Gironde.

Dès le 6 octobre 2004, la CGT du SDIS de la Gironde interpellait l'ensemble des élus du secteur Sud Gironde (dont dépend la commune de BAZAS) des dangers d'une telle réorganisation.

Ainsi tous les maires, le Président du Conseil Général et tous les conseillers généraux, le Président du Conseil d'Administration du SDIS et tous ses administrateurs ont été informés par lettre ouverte des conséquences dramatiques que pourraient engendrer cette nouvelle réorganisation des secours.

Ce courrier ciblait le fonctionnement de certains centres de secours dont celui de BAZAS et indiquait très explicitement que l'effectif de sapeurs pompiers professionnels serait réduit à ZERO pour les périodes de 19 à 7 heures du matin ainsi que les journées complètes des week-end et jours fériés.

Afin de pallier à l'absence de Sapeurs-Pompiers Professionnels, le dispositif prévoyait d'assurer les secours par des Sapeurs Pompiers Volontaires d'astreinte joignables à domicile.

Ce nouveau mode d'organisation, abordé sous un angle exclusivement comptable, nuit considérablement à l'efficacité des secours en générant des délais d'intervention de plus en plus importants. En effet, l'organisation nocturne qui sollicite le volontariat nécessite souvent un double ou triple appel pour rassembler le personnel nécessaire pour constituer une équipe d'intervention.

Seule la présence physique de personnel dans le centre de secours permet de garantir des départs en intervention quasi instantanés.

Pourtant ce projet a été accepté et voté par les administrateurs du SDIS de la Gironde.

Dans le cas de BAZAS, nous ne connaissons pas pour le moment les circonstances exactes de ce drame mais nous nous interrogeons sur le fait qu'un incendie situé à quelques centaines de mètres du centre de secours et se déclenchant aux alentours de 20 heures dans des conditions optimales de clarté et de météorologie, puisse se conclure en une telle catastrophe.

Que serait il advenu d'une même intervention dans le logement foyer résidence de personnes âgées de cette même commune à trois heures du matin ?

La CGT dénonce tous les jours des pratiques locales qui tendent à s'installer partout sur le territoire national et transgressent les bases règlementaires en matière de fonctionnement de secours et de qualité de service public.

Pièce jointe : courrier du syndicat SDIS 33 CGT du 06 octobre 2004

Contacts : Bruno Lebel : 06/81/91/10/60 Serge Guignard : 06/80/10/05/48

SDIS 33 CGT
Entrée 2 Appt 29
56 Cours du Maréchal Juin
33 000 BORDEAUX

Le 06 Octobre 2004

Les sapeurs Pompiers Professionnels
De le Gironde et leur syndicat CGT

Lettre ouverte à l'intention
-Des maires du secteur SUD GIRONDE
-Des conseillers généraux de la GIRONDE
-De Monsieur le Président du Conseil Général
-De Monsieur le Président du CA du SDIS
-De Messieurs les administrateurs du SDIS

Madame, Monsieur,

La démarche que nous engageons auprès de vous est inhabituelle mais justifiée par un projet de réorganisation des centres de secours du SUD GIRONDE

L'administrateur du SDIS envisage pour le 1er janvier 2005 une restructuration totale du fonctionnement des centres de secours dans ce secteur.
Ainsi, les centres de secours de Grignols et Captieux disposant chacun aujourd'hui de 15 sapeurs pompiers professionnels verraient leurs effectifs réduit à 6 par jour en théorie, car dans la pratique pour tenir compte de l'absentéisme légal (formation, congés, maladie) l'effectif réel sera de 4 maxi du lundi au vendredi en journée, et réduit à ZERO pour les périodes de nuit (de 19 heures à 07 heures du matin). Pour les week-end et jours fériés cette mesure de ZERO professionnel s'appliquerait de jour comme de nuit.
Dans le même temps, les centres de Bazas et Saint-Symphorien seraient eux aussi concernés par cette mesure en voyant leurs effectifs professionnel de nuit disparaitre.

Pour pallier à cette absence les secours seraient assurés par les sapeurs pompiers volontaires d'astreinte joignables à domicile.
L'usage démontre que l'alerte nécessite souvent un double ou triple appels pour rassembler le personnel volontaire nécessaire en cas d'intervention. Dans le cas ou l'effectif appelé serait insuffisant, c'est un centre de secours voisin qui effectuerait alors la mission avec quelques fois les mêmes difficultés de rassemblement.

Prenons le cas d'une intervention sur le secteur du centre de Captieux ou l'effectif de sapeurs-pompiers volontaires appelé serait insuffisant dans le délai de 10 à 15 minutes. Il serait alors fait appel en second lieu au centre de secours le plus proche, en l'occurrence Bazas, qui pourrait être soumis aux mêmes difficultés.

Le délai d'intervention serait considérablement rallongé par rapport à la situation actuelle. Lorsque l'on sait que les opérations les plus importantes se réalisent la nuit (pour exemple récent l'accident sur l'autoroute A63 à 04 heures du matin faisant 70 victimes), il est de notre devoir d'exiger des élus que vous êtes, une organisation des secours qui ne puissent souffrir de délai d'intervention à rallonge.

En tant que professionnels et techniciens du risque, nous condamnons ce projet territorial qui sera alors en infraction du décret N° 97-1225 (article 39) du 26 décembre 1997 qui fixe le personnel nécessaire par centre d'incendie

Au jour ou l'on assiste à :

- Un accroissement constant de la population en secteur rural.
- L'implantation de nouvelles entreprises sur le secteur.
- Un développement des zones boisées.
- Un développement du réseau routier.

Le SDIS offre en réponse à ces besoins, une centralisation de ces effectifs au détriment des zones rurales et sans contrepartie sur la taxe à la charge des communes (contribution fiscales).

Les sapeurs-pompiers professionnels attirent votre attention sur la dégradation du service public et sur la responsabilité qui vous incombe dans l'organisation des secours.
Ce projet est d'autant plus condamnable qu'il est amené à s'étendre sur le reste du département.
Nous vous informons que notre démarche a une double finalité :

1.) Informer les élus que vous êtes de l'existence de ce projet.
2.) Informer les usagers du danger réel de cette réforme.

Aussi pour satisfaire ce second point, nous vous demandons de bien vouloir vous positionner et nous faire connaître votre position sur ce sujet. Nous nous tenons à votre disposition pour toutes propositions de rencontre.
Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les plus respectueuses.

Le secrétaire du syndicat SDIS33-CGT

Serge GUIGNARD

Fédération CGT des services publics Collectif des SDIS
Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
Contact : Internet : WWW.CGTdesSDIS.com **Mail :** Bureau.national@CGTdesSDIS.com **Fax** 01 48 51 98 20